

ROBERT-FALCON OUELLETTE
WINNIPEG CENTRE

TOWN HALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION



ROBERT-FALCON OUELLETTE
WINNIPEG-CENTRE

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME
ÉLECTORALE

CONSULTATION(S)			
Le 24 septembre 2016	De 10 h à 11 h 30 (une heure et demie)	Salle de spectacle Bandwidth Theater 565, avenue Ellice	Nombre de personnes présentes : 40
Forme : Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement Présentation du bureau du député Micro ouvert Période de questions/réponses			
SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
Modes de scrutin : Oui	Remplacement du mode de scrutin actuel : Oui	Participation électorale : Oui	Accessibilité et inclusion : Oui
Vote obligatoire : Oui	Vote en ligne : Oui	Représentation locale : Oui	Autre : voir ci-dessous*

*Représentation des Autochtones au Parlement

*Scrutin préférentiel et vote d'approbation

*Réduction de l'âge de voter à 16 ans

*Identification des électeurs

*Éducation des électeurs

QUESTIONS DE DISCUSSION
Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (avantages/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)
<p>Un grand nombre des participants qui se disaient en faveur de la représentation proportionnelle ont affirmé que le système actuel prend le pas sur la démocratie, car les électeurs votent souvent de manière stratégique. Beaucoup étaient également d'avis que le scrutin majoritaire uninominal à un tour ne rend pas compte de la volonté des électeurs.</p> <p>Un participant qui était contre le scrutin préférentiel a affirmé que le dépouillement des votes dans le cadre du système actuel était d'une grande simplicité et d'une grande clarté.</p> <p>À trois participants près, tous étaient en faveur d'une forme ou d'une autre de représentation proportionnelle. Les trois qui étaient contre préféraient maintenir le mode de scrutin actuel.</p>

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées? Les participants ont-ils défini des caractéristiques que devrait avoir un système électoral selon eux (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)

Les participants ont discuté de la nécessité de l'ouverture dans un système électoral. Un scrutin fondé sur des listes fermées a été mentionné, mais à titre d'exemple seulement. Les discussions ont été nourries et c'est un système de représentation proportionnelle qui a remporté la faveur.

Parmi les caractéristiques importantes pour les participants se retrouvaient l'équité, la représentation proportionnelle, la représentation au niveau local et la simplicité (du vote et du dépouillement des bulletins de vote).

Un participant était contre le système de vote alternatif, qui, à ses yeux, ne fonctionnerait pas au niveau fédéral.

Selon un participant en faveur de la représentation proportionnelle, 51 % du vote devrait se traduire par 51 % des sièges et 51 % du pouvoir, parce que ce serait équitable. Trois participants ont parlé en faveur d'un système de représentation proportionnelle mixte, citant les lacunes d'autres systèmes proportionnels, comme l'absence d'une voix locale dans un système de représentation proportionnelle fondé sur des listes.

Au sujet d'un scrutin préférentiel, un candidat a dit que des problèmes pourraient se présenter si le candidat venant en deuxième place n'était qu'un lointain deuxième choix; d'autres intervenants ont ajouté qu'un tel scrutin était trop compliqué, mais certains participants étaient en faveur.

Un participant a présenté l'idée d'un vote d'approbation : les électeurs choisissent les candidats et peuvent « approuver » autant de candidats qu'ils le souhaitent (par exemple ils approuvent les candidats 1, 3 et 5) et ceux qui obtiennent le plus grand nombre de votes d'approbation sont élus. Cette formule pourrait régler le problème des tendances au fractionnement du vote et au vote stratégique, elle est plus simple que les scrutins préférentiels et assurerait une représentation plus équitable de ce que les électeurs souhaitent et encouragerait ainsi plus de gens à voter.

Une autre personne a proposé que les électeurs qui ont voté pour les candidats arrivés en dernière place puissent voter à nouveau pour décider du vainqueur et avoir ainsi le sentiment que leur vote a compté. Un autre participant a proposé d'aller au-delà du vote par anticipation et d'avoir deux dépouillements distincts; les électeurs dont le nom n'a pas été rayé de la liste au premier tour seraient encouragés à venir voter à une date ultérieure et leurs bulletins seraient dépouillés sans que les résultats du premier tour soient divulgués.

Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)

Beaucoup de participants étaient d'avis qu'il faudrait inculquer un sentiment de fierté entourant le vote aux personnes qui ne votent pas à l'heure actuelle. L'absence de fierté et, en contrepartie, l'absence de mobilisation s'expliquent par le fait que les gens ont l'impression que leur vote ne compte pas.

Selon un participant, il ne faut pas confondre démocratie et populisme et un vote n'est jamais gaspillé, même si votre candidat n'a pas été élu, parce que vous pouvez quand même vous rendre au bureau de circonscription et demander un rendez-vous avec le député qui a été élu ou un membre de son personnel. Il a ajouté qu'il faut changer nos façons de penser pour envisager le vote de cette façon et qu'il faut inculquer un sentiment de fierté d'avoir voté à la prochaine génération d'électeurs. La scolarité, l'âge et la situation financière ont tous été cités comme des éléments qui influencent le choix d'une personne ou sa capacité de voter. Ces arguments ont amené la discussion sur la question de l'éducation des électeurs, y compris des élèves du secondaire, et de l'identification des électeurs.

Voter sans savoir pourquoi est aussi dangereux que ne pas voter, et il faut davantage d'éducation

Veuillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

dans les écoles secondaires au sujet des élections et du vote. À la question de savoir si l'âge de voter devrait être réduit à 16 ans, un participant a déclaré que certains jeunes de 16 ans sont mieux informés que des quadragénaires et qu'ils comprennent mieux les enjeux et les orientations stratégiques des partis. Quelqu'un a également dit que les personnes qui commencent à voter plus tôt sont plus susceptibles de continuer à voter tout au long de leur vie et qu'il est crucial de les mobiliser quand elles sont jeunes. L'éducation et la conscientisation ont toutes les deux été mentionnées parmi les facteurs clés de la participation électorale.

Un jeune de 16 ans a dit que plutôt que de réduire l'âge de voter, il y aurait d'autres moyens de faire participer les jeunes au processus démocratique, par l'entremise d'organismes de sensibilisation des électeurs ou dans le cadre des campagnes électorales. Un autre participant a ajouté qu'Élections Canada devrait collaborer avec des organismes comme le Parlement jeunesse pour rejoindre les jeunes qui ne sont pas mobilisés. La plupart des jeunes qui participent à de tels programmes proviennent de la classe moyenne et de la classe supérieure parce que les familles à faible revenu n'ont pas les moyens d'y faire participer leurs enfants. Par conséquent, les jeunes adultes de milieux socioéconomiques inférieurs sont moins enclins à participer au processus électoral que les jeunes adultes des classes moyennes-supérieures.

Selon un participant, les électeurs devraient se voir accorder du temps pour aller voter. Une autre personne a répondu que c'est déjà prévu dans la loi, mais que les dispositions pertinentes ne sont pas nécessairement respectées. D'autres participants ont proposé des mesures de renforcement positif pour encourager le vote, par exemple le rétablissement des subventions proportionnelles au nombre de voix exprimées, de sorte qu'une circonscription comme Winnipeg-Centre, qui est l'une des circonscriptions fédérales les plus pauvres, disposerait de plus de ressources pour faire connaître ses préoccupations. D'autres personnes ont proposé une loterie ou un tirage offrant des prix comme un voyage vers une destination au Canada pour les gens qui vont voter.

Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) Scrutin préférentiel et (limite suggérée : 500 mots)

Les participants étaient généralement contre le vote obligatoire, estimant qu'il serait difficile d'appliquer une telle disposition et qu'elle irait à l'encontre de la démocratie; qu'elle serait punitive; et que les mesures prises pour la faire appliquer (comme les amendes) viseraient de manière disproportionnée des personnes qui sont déjà financièrement défavorisées.

Un participant était en faveur du vote obligatoire, mais pensait que les pénalités devraient être imposées aux candidats et aux députés qui n'ont pas encouragé la participation. Un autre participant pensait que plutôt que de recourir à des mesures coercitives (négatives ou positives), les partis devraient travailler plus fort pour interpeller les électeurs.

Citant une anecdote personnelle, un participant a expliqué pourquoi il était en faveur du vote obligatoire, car il en a discuté avec des électeurs australiens qui sont d'avis que le vote obligatoire leur inspire un sentiment de fierté d'avoir voté.

Une personne était d'avis que même si le vote devenait obligatoire, les électeurs devraient encore avoir l'option d'annuler leurs bulletins de vote, pour prendre position sur le plan politique.

Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

En ce qui concerne le vote en ligne, les avis étaient partagés. Certains participants ont fait valoir que ce serait compliqué à mettre en œuvre, mais d'autres étaient d'avis que les personnes qui sont à l'extérieur du pays, qui sont confinées à leur lit ou qui sont incapables de se rendre physiquement au bureau de scrutin pourraient quand même exercer leur droit de voter. Une autre personne pensait que le vote en ligne pourrait inciter un plus grand nombre de jeunes à voter. Autre rétroaction : le vote en ligne, s'il est offert, devra passer par un système sécurisé et impossible à pirater et qui permet d'éviter que quiconque puisse voter plus d'une fois (il faudrait essentiellement de meilleures fonctions de cryptage).

Pour d'autres personnes, le vote sur papier dans un bureau de scrutin est plus fiable, car il en reste des traces écrites, pour ne rien dire des complexités de la sécurité et du risque que des pirates

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

vendent des renseignements concernant les électeurs. Le vote en ligne serait trop facile à retracer et certaines personnes pourraient en profiter pour amener un électeur à voter pour un candidat qu'il n'a pas choisi, voire même pour voter en son nom à son insu.

D'autres sujets majeurs ont-ils été soulevés par les participants? (c.-à-d. référendum, représentation des femmes/minorités, accessibilité, taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

Un participant se préoccupait de l'impact et des coûts. Il s'inquiétait de savoir comment l'information découlant des consultations sur la réforme électorale serait utilisée et à quel point elle serait déterminante pour la réforme du mode de scrutin au Canada. Ce participant se demandait aussi combien les réunions et les discussions du Comité sur la réforme électorale coûteraient de plus et combien il en coûterait de plus pour rémunérer le personnel électoral qui déterminera les résultats des scrutins préférentiels. Plusieurs participants ont parlé de la question du vote des itinérants. Un participant a proposé que des bureaux de scrutin soient ouverts dans les refuges pour faciliter le vote des itinérants. La question de l'identité des électeurs a également été soulevée. Selon un participant, si une pièce d'identité est exigée pour voter lors d'une élection fédérale, alors c'est au gouvernement fédéral qu'il reviendra de fournir une pièce d'identité acceptable à tous les électeurs admissibles.

Même si la majorité des participants se sont dits en faveur de la représentation proportionnelle, sous une forme ou sous une autre, une personne a affirmé qu'il était important que le Comité examine les réformes actuellement en cours dans d'autres pays qui ont d'autres modes de scrutin.

Selon un participant, le vote devrait être ouvert aux personnes qui n'ont pas la citoyenneté et tous les contribuables qui ont une pièce d'identité adéquate devraient pouvoir voter.

Les participants avaient aussi des opinions sur la représentation des Autochtones au Parlement. L'idée de réserver des sièges à des représentants des Premières Nations, des Métis et des Inuits avait l'appui de la plupart des personnes qui avaient une opinion sur la question. L'une des personnes présentes qui était en faveur de l'idée a dit que cette option correspondrait aux traités, tout en faisant la promotion de l'inclusion des Autochtones et de la collaboration avec eux. Les participants ont proposé que les sièges soient basés sur les régions géographiques, le pourcentage d'Autochtones dans la population d'une province ou un autre critère pour déterminer combien de sièges devraient être réservés à la représentation des Autochtones. Une autre personne a proposé un caucus parlementaire autochtone qui représenteraient aussi les personnes d'ascendance autochtone qui ne sont pas reconnues comme des Autochtones pour l'instant, et que ce caucus soit non partisan, pour ne pas être influencé par des organismes autochtones ou des partis politiques fédéraux. Un autre participant a proposé que soit désignée une journée du vote autochtone. Un participant était d'avis que les personnes à l'Est de l'Île-du-Prince-Édouard ne devraient pas être autorisées à faire partie du Parlement et que les Autochtones ne devraient pas avoir une place spéciale au Parlement. Ces opinions étaient contraires à celles d'autres participants. Un participant n'était pas entièrement d'accord avec l'idée de réserver un certain nombre de sièges du Parlement à des Autochtones, à cause de la difficulté que poserait la mise en œuvre de cette mesure, mais il était d'avis que les membres des Premières Nations n'ont pas d'être représentés ou reconnus au Parlement.

Les questions de l'amélioration des listes électorales et d'un meilleur recensement des électeurs ont été soulevées; d'après les participants, l'amélioration du recensement pourrait permettre d'allonger la liste électorale, ce qui permettrait une plus grande participation électorale. Une autre personne a parlé de la nécessité d'une participation et d'une coopération intergouvernementales qui permettraient de partager les renseignements pertinents au sujet des électeurs et ainsi de réduire les coûts.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (limite suggérée : 1 000 mots)

En résumé, un grand nombre des personnes présentes étaient en faveur d'un mode de représentation proportionnelle, d'un système de scrutin préférentiel, d'un soutien pour mobiliser davantage d'adolescents et de jeunes électeurs par des mesures d'éducation et

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

des programmes, d'un soutien pour la mise en œuvre de mesures plus nombreuses pour éliminer les obstacles qui empêchent certains groupes de voter (l'accent étant mis sur le vote des itinérants) et d'un soutien pour une forme de représentation des Autochtones au Parlement.

Les avis étaient partagés sur la question du vote en ligne; en revanche, la majorité des participants étaient opposés au vote obligatoire, à la réduction de l'âge de voter à 16 ans et à la tenue d'un référendum sur la réforme électorale.

Présentation du rapport au Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)

Date :

Signature du (de la) député(e)

Robert-Falcon Ouellette, Winnipeg-Centre

Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.

Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site Web du Comité.

Veillez faire parvenir au :

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca**

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016